



Vol simple de vélo en flagrant délit

Par **Benjamin Block**, le **15/04/2017** à **09:53**

Bonjours,

Voilà les faits, après une soirée avec mes amis j'étais un peu ivre et j'ai fais quelques choses de stupides. J'ai volé un vélo velhop et j'ai été pris en flagrant délit.

C'est la première fois que je fais ça et je suis inquiet de ce qui va suivre.

Je suis étudiant infirmier, je passe en deuxième année comme je l'ai dit aux policiers. Ils m'ont fait passer un test pour mesurer le taux d'alcool.

Je n'ai pas d'antécédent, c'est la première fois qu'il m'arrive quelque chose comme ça. Apparemment je vais devoir payer une amande d'après ce qu'on m'a dit mais comme je suis étudiant et que je n'ai pas les moyens j'aimerais connaitre approximativement le montant de ce que je vais payer.

J'ai oublié de mentionner que le vélo n'a aucun dommage comme le cadenas. Il n'était pas attaché.

Par **Juristetudiant**, le **30/04/2017** à **17:02**

Bonjour,

L'amende sera déterminée par le procureur, voire par un officier de police judiciaire (en cas de transaction par officier de police judiciaire).

On ne peut se prononcer à l'avance sur le montant qui sera décidée.